

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VII.

MONTRÉAL, AVRIL 1889.

N° 12.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1887-88. — **PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT:** Pensées sur l'Éducation — Châtiment — Exercices de mémoire et de récitation — Dictées élémentaires — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections — Arithmétique. — **LECTURE POUR TOUS:** Les plus anciens archevêques et évêques de la catholicité — Nécessité pour l'instituteur de se livrer à des études personnelles — Le surmenage dans l'éducation des enfants. — **BIBLIOGRAPHIE.** — Guide des candidats ou aspirants au brevet d'instituteur. — Cadieux & Derome, éditeurs. — **TABLE DES MATIÈRES.** — **CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.** — **ANNONCES.**

AVIS.

L'administration prie les abonnés retardataires de vouloir bien envoyer sans délai le montant de leur souscription, afin de lui permettre de payer ses imprimeurs.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL.

Avis est donné par les présentes que les séances de ce Bureau auront lieu dorénavant le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre de chaque année.

A. D. LACROIX,
Secrétaire.

Montréal, 1er avril 1889.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande pour changer les limites d'une municipalité.

De détacher les lots suivants, savoir :

16a, 16b, 17d, 18d, dans le 13e rang ;
17a, 17b, 17d, dans le 14e rang ;
15a, 17a, 18, 19, 20b, 21b, dans le 15e rang ;
15, 16, 17, 17a, 18a, dans le 16e rang du canton de Hull, comté d'Ottawa, de la municipalité scolaire de Cantley, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Etienne de Chelsea, pour fins scolaires.

(Signé)

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 12 avril 1889.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 d'avril courant (1889), d'ériger en municipalité scolaire la paroisse de "Saint-Zacharie," comté de Beauce, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme paroisse.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Demande d'annexion, etc., de municipalité scolaire. (Statuts Refondus de Québec, article 1973.)

Détacher de la municipalité de "Saint-Cajétan d'Armagh," dans le comté de Bellechasse, le deuxième rang sud-est de la rivière du Sud, et les lots 1, 2, 3, 4 et 5, du rang ouest de la fourche du Pin, et les annexer à la municipalité du canton "Mailloux," dans le même comté, pour les fins scolaires.